



# SESSION BUDGETAIRE JUIN 2010

## COMPTE ADMINISTRATIF 2009

### DECISION MODIFICATIVE N°1 / 2010

---

INTERVENTION D'ANTOINETTE SCHERER,

ADJOINTE CHARGEE DES FINANCES

<b>LE COMPTE ADMINISTRATIF 2009</b>
-------------------------------------

#### Préambule

Pour mémoire les délibérations examinées à l'occasion du compte administratif 2009 ont une triple vocation :

1. L'approbation du compte de gestion établi par le comptable du Trésor
2. Le vote du compte administratif
3. L'affectation du résultat de fonctionnement à la lumière du besoin de financement de la section d'investissement qui correspond au résultat d'investissement impacté par les restes à réaliser.

Avant de revenir plus en détail sur les comptes administratifs il faut d'emblée préciser que la comptabilité produite par le Trésorier d'Annonay est conforme à celle tenue par l'ordonnateur et que l'assemblée communale peut donc approuver sans réserve les comptes de gestion.

### **Les résultats**

Les résultats cumulés d'exécution du budget principal font ressortir un excédent global hors restes à réaliser d'environ 3,2 M€, décomposés d'un excédent de fonctionnement de 2,4 M€ ainsi que d'un excédent d'investissement de 0,8 M€

Les restes à réaliser sur investissement s'élèvent à environ 2,3 M € pour les dépenses et à 1,3 M € pour les recettes.

Avec prise en compte des restes à réaliser le compte administratif 2009 est excédentaire à hauteur d'environ 2,3 M €.

### **L'affectation du résultat de fonctionnement**

Le besoin total de financement de la section d'investissement s'élève à environ 0,16 M €.

Il est proposé d'affecter en recettes d'investissement l'intégralité de l'excédent de fonctionnement, soit 2,4 M €

Pour mémoire, lors du vote du budget primitif 2010, nous avons repris par anticipation les résultats 2009 et donc anticipé cette affectation.

Les résultats définitifs 2009 se traduisent par un léger écart avec les résultats provisoires : + 78,28 € pour le résultat d'investissement et + 3.105,08 € pour le résultat de fonctionnement intégralement affecté en recettes d'investissement.

La décision modificative n°1, que nous verrons ensuite, a notamment vocation à rectifier la reprise par anticipation opérée au BP

## ***LE COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET ANNEXE DES AFFAIRES ECONOMIQUES***

---

### **Les résultats**

Les résultats cumulés d'exécution du budget font ressortir un excédent global hors restes à réaliser d'environ 1.200,00 €, décomposés d'un déficit de fonctionnement d'un peu plus de 400.000,00 € et d'un excédent d'investissement avoisinant les 402.000,00 €.

Les restes à réaliser sur investissement s'élèvent à environ 700,00 € pour les dépenses.

Avec prise en compte des restes à réaliser le compte administratif 2009 est excédentaire à hauteur d'environ 550,00 €.

### **L'affectation du résultat de fonctionnement**

Il n'y a pas d'autre choix que de reporter le déficit de fonctionnement.

Pour mémoire le résultat 2009 n'avait pas été repris par anticipation lors du vote du budget 2010.

## ***LE COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU***

---

### **Les résultats**

Les résultats cumulés d'exécution du budget font ressortir un déficit global hors restes à réaliser d'environ 64.000,00 €, décomposés d'un excédent d'exploitation de l'ordre de 115.000,00 € et d'un déficit d'investissement de l'ordre de 179.000,00 €.

Les restes à réaliser sur investissement s'élèvent à environ 413.000,00 € pour les dépenses et à 504.000,00 € pour les recettes.

Avec prise en compte des restes à réaliser le compte administratif 2009 est excédentaire d'environ 26.000,00 €.

## **L'affectation du résultat d'exploitation**

Le passage au 01 janvier 2010 d'une gestion par la voie de l'affermage à une gestion en régie directe et donc à une mode de récupération de la TVA en « direct », nous amène à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement en prenant en compte les restes à réaliser en dépenses d'investissement sur les valeurs HT.

Le besoin total de financement de la section d'investissement s'élève ainsi à environ 21.300,00 €

Il est proposé d'affecter en recettes d'investissement une fraction de l'excédent d'exploitation et ce à hauteur de 21.300,00 €.

Le solde, soit environ 94.000,00 €, sera reporté en recettes d'exploitation.

Pour mémoire le résultat 2009 n'avait pas été repris par anticipation lors du vote du budget 2010.

Une décision modificative sera présentée d'ici à la fin de l'année pour intégrer les résultats 2009 et procéder, en cas de besoin, aux ajustements nécessaires sur le budget de la régie de l'eau.

## ***LE COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT***

---

### **Les résultats**

Les résultats cumulés d'exécution du budget font ressortir un déficit global hors restes à réaliser de l'ordre de 1,4 M€, décomposés d'un excédent d'exploitation de l'ordre de 139.000,00 € et d'un déficit d'investissement de l'ordre de 1,56 M €.

Les restes à réaliser sur investissement s'élèvent à environ 440.000,00 € pour les dépenses et à 1,88 M € pour les recettes.

Avec prise en compte des restes à réaliser le compte administratif 2009 est très légèrement excédentaire.

## **L'affectation du résultat d'exploitation**

Le besoin de financement du budget assainissement s'élève à près de 52.000,00 € avec, comme pour le budget de l'eau, une prise en compte des restes à réaliser sur dépenses d'investissement en valeur HT.

Compte tenu du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes, ce sera toutefois au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'affectation du résultat.

**LES DECISIONS MODIFICATIVES N°01/2010**

2 décisions modificatives sont également à l'ordre du jour de ce conseil.

### ***Budget Principal – Décision modificative n°01/2010***

---

Cette décision modificative a une triple vocation :

1. Corriger la reprise par anticipation du résultat 2009 : je l'ai évoqué lors de la présentation du compte administratif
2. Inscrire de nouvelles dépenses d'équipement pour des travaux dans le cimetière (7.500,00 €) et acquérir du matériel pour la formation aux premiers secours de nos agents (6.000,00 €)
3. Ajuster d'environ + 6.400,00 € les dépenses réelles de fonctionnement et de un peu plus de 16.500,00 € les recettes réelles de fonctionnement
  - a. Révision à la baisse de la subvention d'équilibre au budget annexe des affaires économiques
  - b. Prévisions budgétaire réactualisées pour les titres annulés sur exercice antérieur et pour le versement d'une subvention à la CCI dans le cadre de la tranche 3 de l'ouc (action 4a « Mise en œuvre de la démarche qualité commerce »)
  - c. Ajustement des prévisions de recettes pour la dotation de solidarité urbaine (notifiée depuis le vote du BP) et les concessions funéraires.
4. Enfin le prélèvement au profit de la section d'investissement est augmenté d'un peu plus de 10.300,00 €

### ***Budget Annexes des Affaires Economiques – Décision modificative n°01/2010***

---

La vocation essentielle de cette décision modificative est de reprendre le résultat 2009.

Comme les années précédentes, si l'équilibre global de ce budget est affiché, il est structurellement impossible de faire des prévisions équilibrées section par section.

Je vous remercie de votre attention.